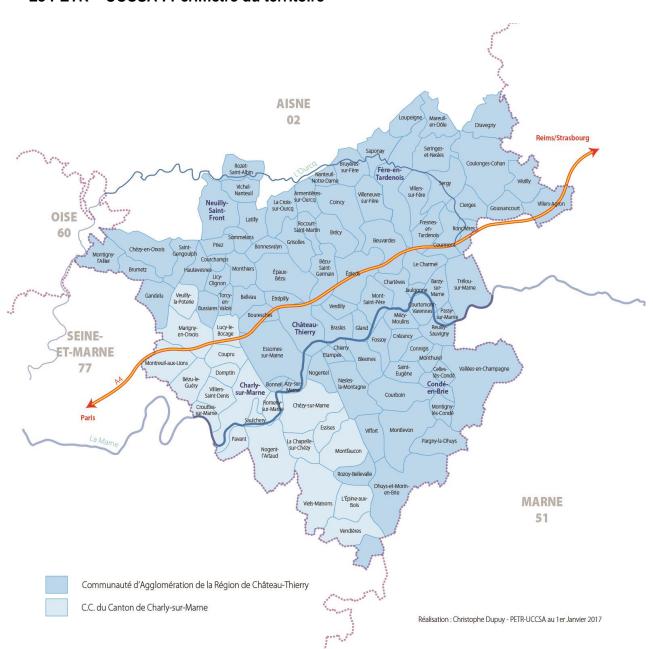


RAPPORT D'ACTIVITES Année 2022



Le PETR - UCCSA: Périmètre du territoire



Depuis le 1^{er} janvier 2017, le PETR - UCCSA compte 2 EPCI :

- Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
- Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

En 2022, 108 communes sont présentes sur le territoire du PETR-UCCSA pour 71 671 habitants (RGP 2019).

C'est quoi le PETR - UCCSA ?

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne regroupe la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) et la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Mame (C4). Il compte ainsi 108 communes et 71 849 habitants. Le PETR - UCCSA s'inscrit sur un espace cohérent où les collectivités définissent, ensemble, le développement qui leur

convient, selon des besoins et des intérêts

communs.

LE FONCTIONNEMENT DU PETR-UCCSA

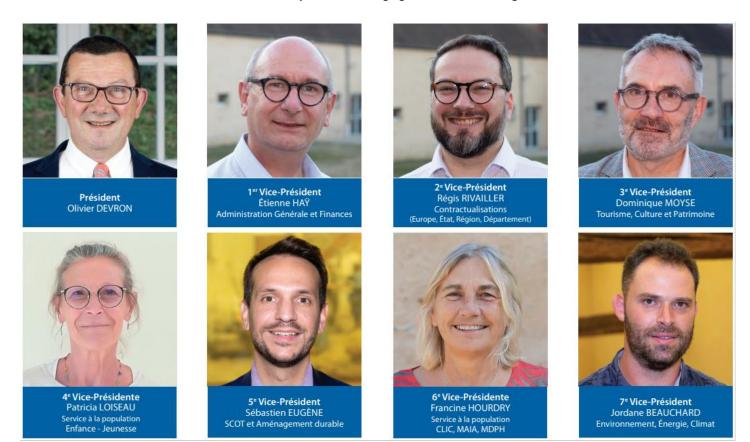
LES ORGANES DELIBERANTS / POLITIQUES

Les EPCI sont représentés au sein de deux instances qui disposent chacune de rôles précis :

- Le Comité Syndical 32 délégués (délibération du comité syndical du 5 octobre 2017) qui ont été désignés au sein des structures délibérantes des EPCI) : L'équité des voix est respectée entre chaque EPCI comme l'oblige la loi.

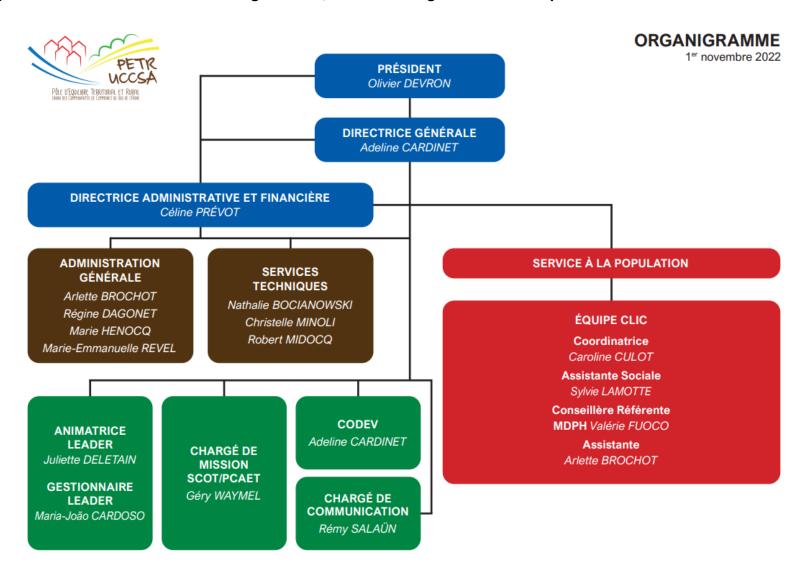
 Le Comité Syndical désigne le Président et les membres du bureau ; il débat et délibère sur les projets et l'avenir du territoire ; il vote le budget.
- Le Bureau Syndical 16 membres (délibération du comité syndical du 25 juin 2020) Le Bureau syndical est composé (délibération du 10 septembre 2020) : du Président, des 7 vice-présidents et de 8 délégués syndicaux titulaires

Il met en application les orientations débattues en Comité Syndical et engage les actions ; il gère les affaires courantes de la structure.



LES SERVICES

Le PETR œuvre pour le développement durable du territoire, dans les domaines : économique, social et environnemental. Une équipe de techniciens contribue à la réalisation des projets du territoire, par la concertation et la coordination, du pilotage de projets à la réalisation d'études ou d'expertises. Au 31 décembre 2022 : 15 agents – 13,04 ETP et un agent est mis à disposition à 0.5 ETP.



AMENAGEMENT DURABLE

• Schéma de Cohérence Territoriale : Accompagnement des collectivités

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvé le 18 juin 2015, il est rendu exécutoire depuis le 31 août 2015 et maintenu en vigueur le 9 juillet 2021 suite à l'analyse de son rapport d'évaluation. Afin de faciliter la mise en compatibilité avec le SCoT, le PETR accompagne les collectivités dans la réflexion et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. En 2022, le PETR – UCCSA a émis un avis sur le PLU de Courtemont-Varennes (24/02/2022), le PLU de Viels-Maisons (07/04/2022), une demande de permis de construire. Le PETR – UCCSA participe aux ateliers organisés pour l'élaboration du PLUiH de la CARCT.

Participation à la conférence des SCoT des Hauts de France

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience", vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.

Le PETR – UCCSA a particpé aux travaux de la Conférence des SCoT des Hauts de France organisés par le SCOTA (SCoT de l'Arrageois) depuis novembre 2021. L'objectif est de réaliser des propositions sur l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols et ainsi contribuer à la modification du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) des Hauts de France.

Comme le demande la loi Climat Résilience de 2021, la Conférence des SCoT des Hauts de France a adopté sa proposition, en séance plénière du 17 octobre 2022. Ce document a ensuite été transmis à la Région Hauts de France.

Bassin de mobilité Sud de l'Aisne

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, la Région est chargée d'élaborer à l'échelle de chaque bassin de mobilité un contrat opérationnel de mobilité et un Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS). La Région a constitué un bassin pour le Sud de l'Aisne, qui s'étend jusqu'au Laonnois, en passant par le Soissonnais. Le PETR – UCCSA participe à la concertation sur ces sujets au sein d'une nouvelle instance : le Comité de bassin de mobilité du Sud de l'Aisne.









5

ENVIRONNEMENT

LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été confiée au PETR – UCCSA.

Ce projet territorial de développement durable vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air, à réduire les consommations d'énergie et à développer des énergies renouvelables. Les enjeux sont multiples : maîtriser les coûts de l'énergie, endiguer la précarité énergétique, préserver la santé des habitants, leur qualité de vie et développer l'économie locale.

Une Evaluation Environnementale et Stratégique (EES) intervient tout au long de cette démarche. Elle est requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Elle doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

Suite à la fermeture de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Sud de l'Aisne, le PETR – UCCSA a lancé un marché pour être accompagné dans les phases d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE - REV3

Initiée depuis presque dix ans par la Région Hauts-de-France et la Chambre de commerce et d'industries Hauts-de-France (CCIR), Rev3 est une dynamique collective qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

Le PETR – UCCSA est reconnu dans cette dynamique et peut bénéficier d'une mise en réseau et d'un accompagnement technique pour la réalisation de projets.

Afin de présenter des actions développées à l'échelle du PETR – UCCSA et d'informer les acteurs locaux sur des leviers possibles en matière de transitions, une réunion d'informations et d'échanges a eu lieu le vendredi 6 mai 2022, en présence de Frédéric MOTTE, Président de la mission rev3. Plusieurs actions ont été présentées : Le Projet Alimentaire Territorial du Sud de l'Aisne (CARCT, CC Charly sur Marne) - Les dispositifs d'accompagnement de la Région Hauts de France aux transitions REV3 - Les dispositifs d'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'industrie : Le diagnostic écologique pour les commerçants, Le fonds tourisme durable, Le « booster » transition écologique.

ENFANCE - JEUNESSE

Le PETR favorise la qualification et la montée en compétences des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse en proposant plusieurs formations de proximité.

Le PETR a donc poursuivi sa politique de formation à l'animation et à la direction des accueils de loisirs du territoire, en partenariat avec la CAF et la MSA et la Convention Territoriale Globale.

Des temps de travail ont permis d'exprimer des besoins communs afin d'adapter les enjeux territoriaux aux projets de formations proposés par les organismes de formation.

En 2022 ...

46 stagiaires ont été formés au BAFA

40 agents ont été formés au PSC1

25 agents ont renforcé leurs compétences grâce aux formations continues proposées :

- « L'accueil d'enfants en situation d'handicap »
- « Le rôle de directeur »
- « L'animation et ses ressources »









PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LE CLIC DU SUD DE L'AISNE (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE)

Piloté par le Département de l'Aisne, le CLIC du Sud de l'Aisne informe, conseille et accompagne les personnes à partir de 60 ans et leurs proches afin d'améliorer leur quotidien à domicile, en proposant des solutions adaptées à leur situation. Cet accompagnement individuel et gratuit permet de répondre aux interrogations sur la perte d'autonomie, le maintien à domicile, les dispositifs existants, les droits des usagers, la constitution du dossier de demande APA, d'action sociale auprès des caisses de retraite, de Complémentaire Santé Solidaire et aide dans l'élaboration et le suivi des dossiers.

L'équipe du CLIC est composée d'une coordinatrice, d'une assistante sociale, d'une conseillère et d'une assistante administrative.

Le CLIC du Sud de l'Aisne a répondu à 1 059 demandes en 2022.

Nombre total de personnes aidées par le CLIC :

Secteur	< 60 ans	60-74 ans	75 -89 ans	+ 90 ans	Total
CC Charly-sur-Marne	0	16	51	19	91
CARCT	0	171	278	80	529
Hors secteur	0	0	1	2	3
Villers Cotterêts	0	7	8	5	20
Sans renseignement	10	12	12	6	40
TOTAL	10	206	350	112	678

Origine au aossier	2022
La personne concernée	331
Famille	372
Entourage (hors famille)	3
Professionnels	253
dont équipe d'évaluation APA	22
dont élus	20
Médecin traitant	3
Sans renseignement	97
TOTAL	1059

Catégories de besoins principaux	2022
Appréciation de la nature des besoins	148
Aide administrative	291
Allocation Personnalisée d'Autonomie	285
Aide au maintien à domicile	323

CLIC du Sud de l'Aisne 4 av. Pierre et Marie Curie 02400 Château-Thierry 03 23 82 78 00 clic@uccsa.fr









PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

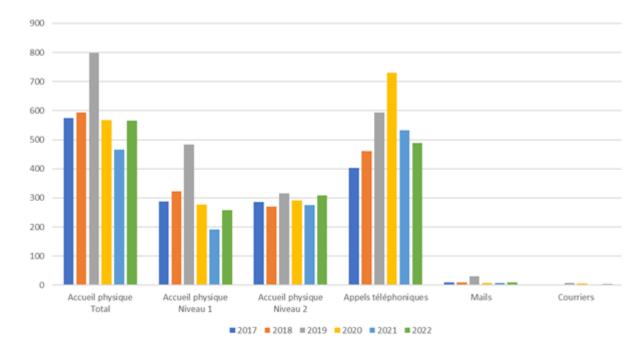
Depuis septembre 2016, le PETR a conventionné avec le Conseil Départemental pour que le CLIC réalise les permanences de la MDPH dans les locaux Pierre et Marie Curie à Château-Thierry.

Cette antenne est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées (adultes et enfants) et de leurs proches.

Elle aide dans la constitution de dossier de demande : • Demande de cartes d'invalidité, de priorité, de stationnement ; • Demande de prestation de compensation ; • Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés ; • Demande relative au travail, à l'emploi et l'orientation professionnelle...

Une permanence pour accompagner les personnes en situation de handicap a lieu sur rendez-vous une journée par semaine.

Activité	2022
Accueil physique Total	566
Accueil physique Niveau 1	257
Accueil physique Niveau 2	309
Appels téléphoniques	489
Mails	9
Courriers	4



LA MAIA (METHODE D'ACTION POUR L'INTEGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE) AISNE SUD

Ce dispositif favorise le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

La MAIA a pour missions principales de :

- renforcer l'articulation des professionnels des champs sanitaire, social et médico-social qui travaillent autour de la personne et de ses aidants (organisation de groupes de travail, création d'outils communs ...)
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie qui le souhaitent en renforçant l'articulation des intervenants des champs sanitaire, social et médico-social autour de la personne et de ses aidants



Cette organisation vise à simplifier les parcours, réduire les doublons en matière d'évaluation, éviter les ruptures de continuité dans les interventions auprès des personnes et améliorer la lisibilité par l'organisation partagée des orientations.

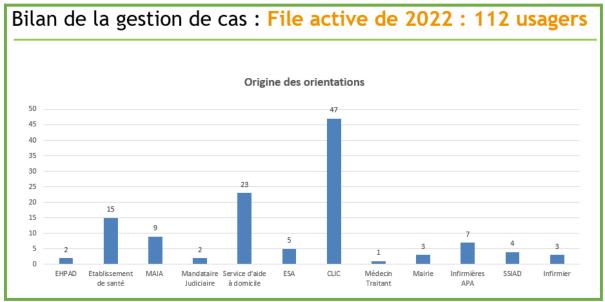
L'équipe est constituée d'une responsable, d'une assistante et de trois gestionnaires de cas dont : un profil assistante sociale et deux profils infirmiers.

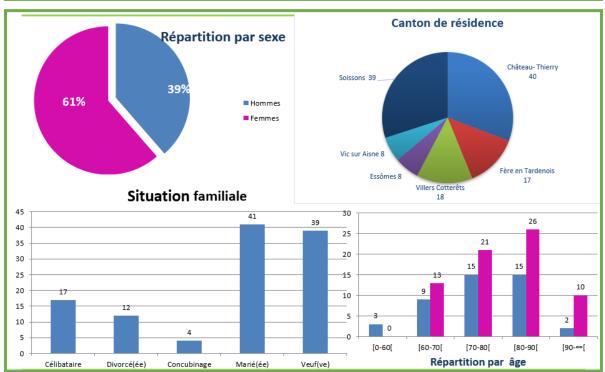
Nombre de personnes en file active :		TOTAL
Nombre de personnes accompagnées au 01/01/2022	85	112
Nombre d'entrées en 2022	27	112

Nombre de personnes en file active étendue :		TOTAL
Nombre de personnes accompagnées au 01/01/2022	85	
Nombre d'entrées en 2022	27	112
Nombre de personnes n'ayant pas eu de 1ère visite à domicile en 2022	0	
Nombre de nouvelles personnes incluses en 2022 et qui bénéficie accompagnement au long cours :	ent d'un	20
Nombre de personnes sorties de gestion de cas en 2022 :		35

De janvier 2015 à juin 2022 :

- 454 orientations de partenaires d'origines diverses
- 395 personnes ont bénéficié d'une évaluation multidimensionnelle
- 227 personnes ont été inclues et bénéficient (ou ont bénéficié) d'un accompagnement au long cours
- 211 personnes sont sorties du dispositif





Suite à la loi du 24 juillet 2019, qui prévoit la fusion des dispositifs d'appui aux parcours complexes, une structure unique a été créé : le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

La MAIA a intégré cette structure au 1^{er} juillet 2022 la MAIA.









LE PROGRAMME LIAISON ENTRE LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE (LEADER)

C'est un programme de l'Union Européenne destiné à soutenir des projets en zones rurales. La stratégie 2014-2020, prolongée jusque 2022 est axée sur la **production et la consommation des richesses locales pour maintenir et créer de l'emploi sur le territoire.**

L'enveloppe de 1.8 millions d'euros attribuée au territoire a été entièrement consommée :

Fiche action	Objectif	Nombre de projets	Montant des projets	Montant LEA programm	
FA 1 : Développement et renforcement de filières locales dans les aspects de production, de transformation et de commercialisation	 Renforcer les productions, développer les filières courtes Permettre un meilleur positionnement des acteurs dans le tissu économique local Maintenir et créer de l'emploi sur le territoire 	9	1 355 046,33 €	455 737,08 €	25,32%
FA 2 : Implication, responsabilisation et information à la population	 Informer et responsabiliser les citoyens, en leur permettant d'être des acteurs et des ambassadeurs à part entière du territoire et de ses richesses locales Impliquer les citoyens dans le processus de développement pour qu'ils s'approprient le territoire notamment à travers leur consommation 	7	217 089,09 €	159 931,88 €	8,89%
FA 3 : Soutien à une économie de tourisme basée sur les ressources identitaires du Sud de l'Aisne	 Soutenir le tourisme local et mettre en avant les richesses et le patrimoine naturel, culturel et historique du Sud de l'Aisne Favoriser les retombées économiques locales par une augmentation de l'activité touristique 	20	1 943 779,94 €	847 308,57 €	47,07%
FA 4 : Coopération		1	11 667,93 €	9 334,34 €	0,52%
FA 6 : Animation du GAL		5	425 850,90 €	327 688,13 €	18,20%
Total		42	3 953 434,19 €	1 800 000,00€	100 %

Exemples de projets financés en 2014-2022 :

- -Marchés de producteurs locaux, ateliers de transformation de lait, brasserie artisanale, dispositifs pédagogiques viticoles,
- -Formations apicoles, feuilleton théâtral participatif, chantier jeunes
- -Chemins de randonnée, événement culturel, activités nautiques, gîtes, vélotourisme, lavoirs...

L'évaluation du programme a été menée en coopération avec les autres GALs Picards

Quelques chiffres de LEADER 2014-2020 (prolongé)

24 comités de programmation organisés 66 %

Des projets portés par des porteurs privé

2 435 111,83 € De fonds publics 36 %

Des projets d'envergure
départementale
Et au-delà

260
Porteurs de projets accompagnés et redirigés vers les fonds les plus pertinents

LE PROGRAMME LEADER 2023-2027

En 2022, le PETR – UCCSA a porté sa candidature pour la nouvelle programmation.

Il s'est attaché à construire une concertation approfondie, ouverte à tous (associations, consulaires, entreprises, habitants, porteurs de projets, élus...) afin de définir une stratégie et un plan d'actions adaptés aux enjeux du territoire.

La stratégie du Sud de l'Aisne :

« Accompagner l'adaptation et les transitions du territoire en s'appuyant sur ses ressources locales pour un avenir attractif et durable »

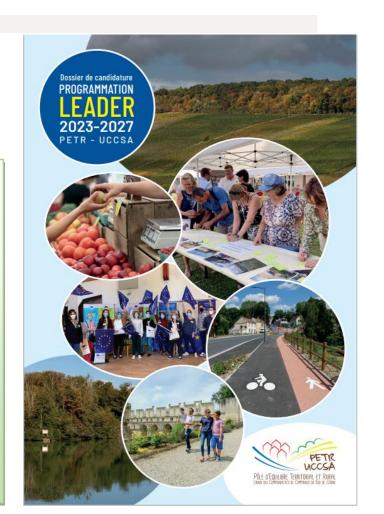
5 fiches actions pour y répondre :

- Soutien à la transition énergétique et à la préservation des ressources naturelles par la voie de la sobriété
- Accompagnement de la mutation de l'économie productive et de la dynamisation de l'économie de proximité
- Aide à la transition agricole et à l'accès à une alimentation saine, équilibrée et locale
- Appui à la promotion des offres et des filières touristiques et culturelles
- Coopération

CONCERTATION (Juin - Oct. 2022)

Diagnostic : 166 participants Stratégie : 49 participants Gouvernance : 76 participants

- Soirée de lancement
- Questionnaire en ligne
- Réunions des élus
- Réunions techniques
- 4 Ateliers participatifs
- 3 réunions de coopération
- 11 prises de contacts financeurs



LE FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS - FMO

Musique en Omois est un festival de musiques actuelles itinérant sur le Sud de l'Aisne. Tout au long de l'été, chaque vendredi, le festival s'installe sur le territoire pour y accueillir un public fidèle et chaleureux. Partager la vie des habitants qui ont beaucoup de plaisir à accueillir le public et mettre en lumière leur village, redécouvrir ses voisins, se donner rendez-vous entre amis ... mais aussi profiter de la qualité artistique et de la diversité des styles musicaux ceux sont les points forts du festival qui ont permis sa réussite et son développement. En effet, il est à noter un équilibre entre artistes émergents et artistes de scène confirmés, musiciens locaux et internationaux, qui ravit les amateurs de musique, les plus aquerris et le public de tout âge.

Date	Lieu	Artistes	Fréquentation
01/07	Mont saint Père	Lucie Joy Compani Oui ni Non Jim Murple Memorial	1 500
08/07	Le Charmel	LFC Cocotte et Mimi Centaures La Punkaravane	1 000
13/07	Château Thierry	Karpatt Nina Attal DJ Crok de watt	2 200
15/07	Nogent l'Artaud	Les fonds de bouteilles Cocotte et Mimi Les fils de teuhpu	900
22/07	Beuvardes	Cartoon Machine Irina Gonzalez Compani Oui ni Non Caesaria	1 300
29/07	Monthurel	Banana Shrimp Madeleine Cocotte et Mimi Gunwood	1 150
			8 050





www.musique-en-omois.com

Le festival c'est aussi :

bon déroulé du festival.

- Une action participative: toute l'année, les représentants des villages sont associés à la coconstruction du festival: écoute et choix des groupes musicaux, organisation sur le site (date, modalités d'accueil, buvette, restauration, parking, sécurité ...), communication...
 Entre 30 et 40 bénévoles de chaque village participent au
- Une implication auprès du jeune public avec des spectacles dédiés, l'organisation d'un temps d'échanges avec les accueils de loisirs pour présenter les métiers artistiques et techniques.
- Une attention portée auprès des personnes en situation d'handicap avec notamment la programmation du chansigne par « 10 doigts en cavale » sur un concert. Cette action permet de faciliter l'accès aux publics sourds et malentendants grâce à la traduction en direct des chansons.
- Une sensibilisation sur différentes thématiques : les risques auditifs, les dangers de l'alcool au volant (Centre information jeunesse), l'environnement (assainissement écologique)
- La mise en place de navettes en transports collectifs sur chaque date (partenariat avec Keolis et la CARCT)
- Une incitation à l'achat local et à la promotion des circuits courts (buvette, restauration, planches apéritives)

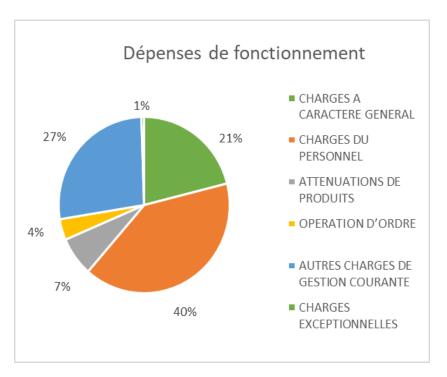
• FINANCES

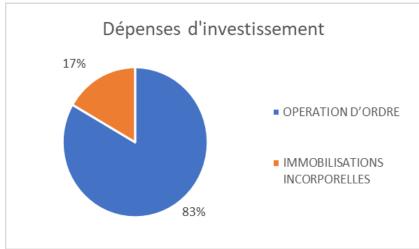
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisations de l'exercice Section de Fonctionnement Section d'Investissement	1 800 147,56 € 33 343,47 €	1 709 334,93 € 76 483,50 €	•
Total	1 833 491,03 €	1 785 818,43 €	- 133 952,66 €
Reports de l'exercice N - 1 Section de Fonctionnement Section d'Investissement	2 349,04 €	318 751,67 €	318 751,67 € - 2 349,04 €
Total report N - 1		318 751,67 €	318 751,67 €
Résultat d'exécution			316 402,63 €
Reste à réaliser en Investissement	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL CUMULE	1 835 840,07 €	2 104 570,10 €	268 730,03 €

DEPENSES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	379 376,28 €
012	CHARGES DU PERSONNEL	725 766,88 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	129 413,56 €
042	OPERATION D'ORDRE	69 058,51 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	487 285,57 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 246,76 €
	TOTAL	1 800 147,56 €

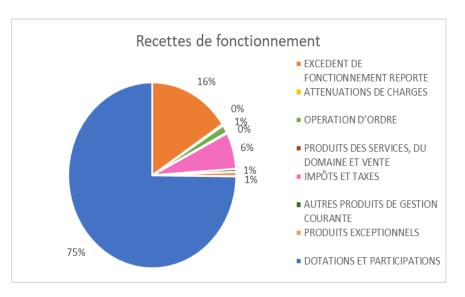
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2022
040	OPERATION D'ORDRE	27 793,47 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 550,00 €
	TOTAL	33 343,47 €

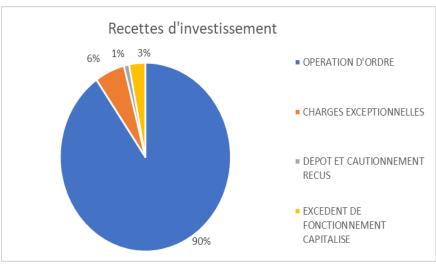




RECETTES	S DE FONCTIONNEMENT	CA 2022
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	318 751,67 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 635,81 €
042	OPERATION D'ORDRE	27 793,47 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE	3 237,47 €
73	IMPÔTS ET TAXES	130 661,19 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 431,80 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 924,57 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 515 650,62 €
	TOTAL	2 028 086,60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2022
040	OPERATION D'ORDRE	69 058,51 €
10	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 325,95 €
165	DEPOT ET CAUTIONNEMENT RECUS	750,00 €
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 349,04 €
	TOTAL	76 483,50 €









Présidente du Conseil de Développement Territorial du Sud de l'Aisne : Diane TIZA

Vice-président commission 1 : « Affirmer l'identité du PETR comme un territoire à dominante rurale qui bénéficie d'un cadre de vie de qualité » : M. Rubens OLIVENBAUM-CHAMPENOIS

Vice-présidente commission 2 : « Conforter et diversifier la dynamique économique du territoire » : Mme Corinne BERNE

Vice-président commission 3 : « Œuvrer pour un territoire durable » : M. Jean-Michel DAVESNE

Rendu obligatoire dans le PETR, le conseil de développement était déjà présent et actif au sein du Pays. Son règlement intérieur est intégré aux statuts du PETR. Il remplit une mission consultative auprès des élu(e)s du territoire. Il est un lieu d'expression et de dialogue entre des personnes d'horizons très divers qui expriment leurs idées, les mettent en étude et en débat. Ils réfléchissent sur des projets au profit du territoire et de ses habitants.

La première assemblée plénière du Conseil de Développement, composé des 40 nouveaux membres, a eu lieu le vendredi 10 décembre 2021.

Depuis cette réunion, les trois commissions se sont réunies pour travailler sur des propositions de fiches projets qui seront présentées aux élus du Sud de l'Aisne.

MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE

Le 12 juillet 2013, les élus de l'UCCSA ont voté la création de la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne. Il s'agit d'un Office de Tourisme intercommunautaire, né de la fusion des différents Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives existants sur le territoire, sous forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). La Maison du Tourisme se constitue d'un comité de direction qui regroupe des élus et des prestataires touristiques du territoire. Il délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire du Sud de l'Aisne une véritable destination touristique reconnue.

Le PETR - UCCSA a pour mission de collecter la taxe de séjour auprès des hébergeurs et de la reverser au Conseil départemental de l'Aisne et à la Maison du Tourisme. En mars 2023, le montant de la taxe de séjour collecté s'élève à 127 557,92 € (non définitif, collecte encore en cours)





Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne 2 place des États-Unis 02400 Château-Thierry

Tél: 03 23 83 51 14 https://www.lesportesdelachampagne.com/



⇒ VOIR LE RAPPORT D'ACTIVITES DE LA MAISON DU TOURISME

AUTRES MISSIONS

TOURISME FERROVIAIRE DE LA BRIE CHAMPENOISE A L'OMOIS - TFBCO

Le PETR – UCCSA accompagne et participe au développement du Tourisme Ferroviaire de la Brie Champenoise à l'Omois. Il attribue une subvention de 5 000€.

L'association propose une circulation du public sur la ligne ferroviaire entre Artonges et Montmirail.

Bilan 2022 des circulations du Picasso : du 1 er mai au 25 septembre : 22 dimanches soit 50 circulations et 9 trains privatisés le samedi. Total de 1791 passagers



Depuis septembre 2021 et suite à l'accord de l'ARS et des partenaires concernés, le PETR - UCCSA a pris le relai du centre de vaccination dénommé "Centre de vaccination territorial du Sud de l'Aisne". La mise en œuvre a été confiée au centre hospitalier Jeanne de Navarre à Château-Thierry qui en assure le fonctionnement sur son site. Cette action collective a été réalisée grâce à la mobilisation de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne et la Ville de Château-Thierry qui montrent leur engagement en faveur de cet enjeu de territoire. Le PETR – UCCSA a reversé au centre hospitalier les fonds de l'ARS en dédommagement des frais engagés.

COMMUNICATION

Différents supports de communication sont reconduits. Ils devront permettre de communiquer auprès des collectivités et des habitants afin de mieux connaître le PETR - UCCSA et ses missions.

COMITE DES FOIRES ET SALONS DU SUD DE L'AISNE - COFOSA

La présence du PETR – UCCSA a permis de présenter, de manière ludique, ses différentes. Le PETR a également invité les visiteurs sur les forces du territoire et de ses enjeux afin d'appréhender la prochaine candidature LEADER.

LOCATIONS DE SALLES ET DE CHAMBRES (RESERVEES AUX PROFESSIONNELS, COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS)

La Ferme du ru Chailly héberge les bureaux du siège du PETR - UCCSA.

Cet ancien corps de ferme de 2200 m² permet d'organiser différentes manifestations, il propose :

• 2 salles de réception (plus de 100 personnes), • 3 salles de réunion (environ 30 personnes), • 1 cuisine professionnelle entièrement équipée • un hébergement de 17 chambres adaptées à différents besoins : des chambres doubles et collectives pour une capacité de 68 lits.









Annexe 1 : Périmètre du PETR-UCCSA

La Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne (C4) a été créée le 31 décembre 1995.

Elle regroupe 21 communes

Bézu-le-Guéry, Essises, La Chapelle-sur- Montreu Charly-sur-Marne, Chézy, L'Épine-aux-Bois, Lucy- l'Artaud Ie-Bocage, Marigny-en-Orxois, Marne, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Montfaucon, Veuilly-l

Montreuil-aux-Lions, Nogentl'Artaud, Pavant, Romney-sur-Marne, Saulchery, Vendières, Veuilly-la-Poterie,

Viels-Maisons, Villiers-Saint-Denis

o La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Elle regroupe 87 communes Grisolles Coincy Priez Armentières-sur-Ourcq Condé-en-Brie Reuilly-Sauvigny Hautevesnes Azy-sur-Marne Rocourt-Saint-Martin Conniais Jaulgonne Barzy-sur-Marne Coulonges-Cohan La Croix-sur-Ourca Ronchères Belleau Courboin Latilly Rozet-Saint-Albin Courchamps Rozoy-Bellevalle Beuvardes Le Charmel Bézu-Saint-Germain Courmont Licy-Clignon Saint-Eugène Blesmes Courtemont-Varennes Loupeigne Saint-Gengoulph Mareuil-en-Dôle Saponay Bonneil Crézancy Dhuys-et-Morin-en-Brie Bonnesvalyn Mézy-Moulins Sergy Seringes-et-Nesles Bouresches Dravegny Mont-Saint-Père Monthiers Brasles Epaux-Bézu Sommelans Brécv **Epieds** Monthurel Torcv-en-Valois Trélou-sur-Marne Essômes-sur-Marne Montigny-L'Allier Brumetz Bruvères-sur-Fère Etampes-sur-Marne Montigny-les-Condé Vallées-en-Champagne **Bussiares** Etrépilly Montlevon Verdilly Celles-les-Condé Fère-en-Tardenois Nanteuil-Notre-Dame Vézilly Nesles-la-Montagne Vichel-Nanteuil Chartèves Fossov Fresnes-en-Tardenois **Neuilly-Saint-Frond** Viffort Château-Thierry Chézy-en-Orxois Gandelu Nogentel Villeneuve-sur-Fère Chierry Gland Pargny-La-Dhuys Villers-Agron-Aiguizy Passy-sur-Marne Cierges Goussancourt Villers-sur-Fère